



Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 20/01/2026

Membres présents : voir feuille d'émargement

Membres invités : voir feuille d'émargement

Le secrétariat est assuré par la directrice du primaire représentant l'administration et le secrétariat adjoint par un représentant des parents.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce conseil d'établissement.

Le quorum étant atteint avec 17 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h15.

Déclaration liminaire de l'APE (jointe au PV)

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 20 novembre 2025 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 20 janvier 2026.

Un conseiller des français à l'étranger indique qu'il faut apporter une correction à la page 9 du PV : les conseillers consulaires ont changé d'appellation et sont désormais dénommés conseillers des français de l'étranger.

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 20 novembre 2025 avec la correction soumise.

Vote : pour à l'unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses des représentants des enseignants (4), des représentants des parents d'élèves (2) et des représentants des élèves (2), représentants administratifs (0). Les questions diverses seront traitées dans les points inscrits à l'ordre du jour.

Les parents élus souhaitent faire une déclaration liminaire. Le texte sera joint au compte-rendu.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 20 novembre 2025 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 20 janvier 2026
2. Budget 2026 et plan triennal 2026-2028
3. Voyages
4. Questions diverses

Vote : pour à l'unanimité

2. Budget 2026 et plan triennal 2026-2028

Éléments de contexte : Il est important de partager, tout d'abord, avec les membres du conseil d'établissement les éléments de contexte.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le conseil d'établissement du mois de novembre a été reporté à la demande de l'AEFE en raison du contexte budgétaire contraint de la France et par conséquent de l'opérateur public.

En effet, la situation financière de l'Agence est préoccupante avec un déficit structurel lié notamment à la charge de la pension civile des personnels détachés qui perdure depuis un certain temps. Une baisse de la subvention de l'Etat de 13% en deux ans. L'accroissement régulier de la part patronale des pensions civiles des personnels détachés, non compensée, grève la dotation de l'Etat d'environ 40%.

Au Conseil d'administration extraordinaire de l'AEFE 18 12 25, il a été décidé d'une contribution spécifique. L'option retenue par l'AEFE pour les EGD et conventionnés : payer 35% du montant de la part patronale des pensions civiles de tous les personnels détachés (enseignement, direction et formation) à partir de 2026. Ce pourcentage passera à 50% en 2027. Ces taux sont indépendants du taux de la PRRD (participation à la rémunération des résidents et détachés) déjà payée par les établissements.

Pour les établissements partenaires : les nouveaux paieront 4% de leur frais de scolarité et frais d'inscription tandis que les établissements actuels augmenteront cette participation (actuellement de 2 %) de 0.5% par an jusqu'à atteindre 4%.

Comme le financement de cette nouvelle contribution n'a pas pu être intégré dans le budget initial 2026 de l'agence, il le sera par conséquent au BR1.

Par ailleurs, il a été annoncé une réforme de l'Agence.

Le communiqué de presse de l'AEFE du 20 12 25 est explicite : " Au terme de quatre mois de concertation interministérielle, le Conseil d'Administration de l'Agence a posé jeudi 18 décembre, en séance extraordinaire, les premiers jalons d'une réforme d'ampleur dont les premières mesures seront mises en œuvre dès le premier semestre 2026.

Au cœur de cette réforme, un principe cardinal : les services rendus par l'AEFE (plus de 5 000 personnels détachés par l'Agence dans le réseau scolaire à l'étranger et un accompagnement multiforme apporté aux établissements) doivent être expertisés, actualisés, mieux mis en valeur et rémunérés par les écoles du réseau international.

Cette nouvelle dynamique doit aussi s'accompagner d'une meilleure maîtrise des dépenses de l'Agence. Des axes forts de réforme ont été définis et devront être approfondis dans les prochaines semaines. Ils concernent notamment la gouvernance, la capacité de pilotage de l'Agence, la rationalisation de son fonctionnement, la révision des statuts des établissements du réseau ainsi que les conditions de recrutement des personnels enseignants, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale. D'autres mesures comme la mise en place d'une tarification différenciée, la remontée des créances et le recours à l'emprunt immobilier seront également favorisés.

Les consultations pilotées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui exerce la tutelle de l'AEFE, se poursuivront dès janvier 2026 avec toutes les parties concernées pour donner corps à ces propositions. Une mission parlementaire sera également mise en place pour accompagner les modalités de la réforme de l'Agence et sa mise en œuvre.

Des changements législatifs et réglementaires pourront être nécessaires pour accompagner une Agence rénovée et plus agile pour renforcer un réseau si précieux pour nos compatriotes, et creuser irremplaçable d'un riche vivier francophone et francophile de talents à travers le monde".



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Principes de l'élaboration du Budget initial 2026 et plan triennal 26-28 : De nouvelles règles s'appliquent pour l'élaboration du budget 2026. Celui-ci doit désormais s'inscrire dans une logique pluriannuelle, cohérente avec une trajectoire 2026-2028. Le budget doit être sincère, réaliste et soutenable, et ses hypothèses pourront être révisées en cours d'exécution dans les budgets rectificatifs.

Ce travail triennal a été demandé en fin d'année scolaire et a donné lieu à un échange formel avec l'agence au mois de juin 2025. Cependant, au regard de la nouvelle donne, le travail est à actualiser et il est prévu un nouveau dialogue de gestion au mois de février 2026. Au terme de ce dialogue de gestion avec l'ensemble des établissements concernés, il est prévu la rédaction par les services centraux d'une fiche de synthèse pour chaque établissement et une fixation des objectifs sur le court /moyen terme et long terme avec des priorisations qui permettront de viser la plus grande efficacité.

Le plan triennal 2026-2028 vise à fournir une vision stratégique, budgétaire et organisationnelle à moyen terme, garantissant la soutenabilité financière de l'établissement et le maintien d'un haut niveau d'exigence pédagogique. Il constitue un cadre permettant d'anticiper les évolutions et d'orienter les décisions. L'analyse de départ doit porter sur les effectifs élèves et personnels (détachés, résidents et locaux), sur la situation financière (recettes propres, subventions, charges principales, résultats), ainsi que sur un diagnostic global incluant les dimensions pédagogiques, immobilières et financières, en tenant compte du contexte local (démographie, concurrence scolaire, environnement économique).

La trajectoire des recettes doit intégrer une projection des effectifs par cycles, niveaux et sections, ainsi qu'une analyse des facteurs d'attractivité. La stratégie tarifaire doit prévoir une augmentation linéaire et supérieure à l'inflation, justifiée pédagogiquement et économiquement, tout en encadrant les exonérations. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation du recouvrement, à l'optimisation des services annexes et, si possible, à la recherche de financements complémentaires.

Pour les dépenses, la trajectoire doit inclure la projection de la masse salariale pour les personnels détachés, résidents et locaux, en intégrant les évolutions statutaires et conventionnelles, tout en veillant à ce que sa progression ne dépasse pas celle des recettes. L'impact de la hausse du taux de pension civile doit être intégré. Le fonctionnement doit rester maîtrisé par des mesures d'économie et d'efficacité. Les investissements doivent se limiter aux dépenses de sûreté et de gros entretien et renouvellement (GER), en l'absence de validation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 3 (SPSI), avec une priorisation.

En outre, la gestion des ressources humaines doit adapter les emplois aux évolutions d'effectifs et renforcer la formation, la valorisation et la fidélisation des personnels de droit local, tout en menant une analyse prospective des besoins pédagogiques et administratifs. Sur le plan pédagogique et stratégique, le plan triennal doit refléter les priorités du projet d'établissement, telles que le développement des parcours linguistiques, numériques et citoyens, l'amélioration de la qualité pédagogique, les dispositifs de certification, les projets internationaux et l'adaptation de l'offre scolaire à la demande locale.



Enfin, le pilotage doit s'appuyer sur des indicateurs financiers (taux de couverture de la masse salariale, autofinancement, marge brute), pédagogiques et RH (taux de réussite, attractivité des équipes). Les risques financiers, immobiliers, réglementaires et démographiques doivent être analysés, et des scénarios de gestion prudent, central et optimiste doivent être établis.

Les grandes lignes du plan triennal 2026-28 : Celui-ci est en cours de réalisation par l'équipe de direction et doit donner lieu à un dialogue de gestion avec l'agence.

Prévisions de l'évolution des effectifs et de la structure :

Primaire Amsterdam

| | 2025/26 | Nbre Classes | Prévisions 2026-27 | Nbre classes | Prévisions 2027-28 | Nbre classes | Prévisions 2028-29 | Nbre classes |
|-------|---------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Total | 184 | 8 | 192 | 8 | 192 | 8 | 192 | 8 |

Primaire La Haye

| | 2025-26 | Nbre Classes | Prévisions 2026-27 | Nbre Classes | Prévisions 2027-28 | Nbre classes | Prévisions 2028-29 | Nbre classes |
|-------|---------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Total | 363 | 17 | 368 | 15 | 346 | 14 | 355 | 14 |

Secondaire

| | 2025-26 | Nbre Classes | Prévisions 2026-27 | Nbre Classes | Prévisions 2027-28 | Nbre classes | Prévisions 2028-29 | Nbre classes |
|-------|---------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Total | 478 | 21 | 443 | 19 | 423 | 17 | 410 | 17 |



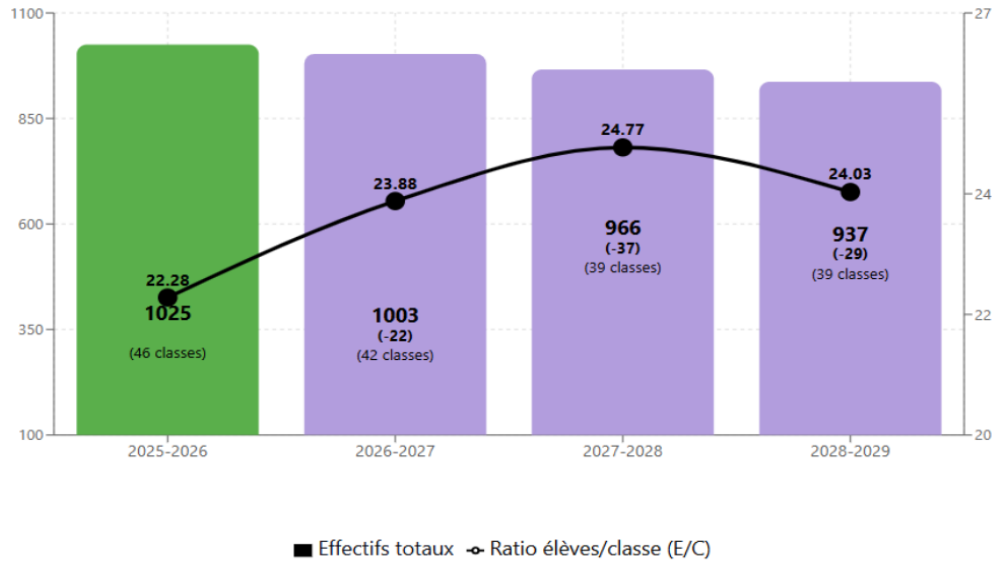
ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Prévisions d'effectifs et ratio élèves/classe - LVVG - Global

Évolution des effectifs totaux et du nombre moyen d'élèves par classe



L'équipe de direction est en train de formaliser son plan stratégique qui viendra renforcer le projet d'établissement. Les éléments de réflexion sont les suivants :

La composition sociologique du public scolaire : Français : 586 élèves (69 %) ; Élèves nationaux : 28 élèves (3 %) ; Élèves étrangers tiers : 230 élèves (27 %). La dépendance élevée à la population française expose l'établissement aux fluctuations économiques/diplomatiques et aux mobilités professionnelles des expatriés.

Contraintes actuelles :

Fermeture prévue de 4 classes en 2026 (2 en primaire, 2 en secondaire) ; 3 classes en 2027 (2 en collège et une en primaire) et 0 classe en 2028 ou une classe au lycée.

Augmentation des charges liées à la baisse de la subvention de l'Etat à l'Agence → obligation d'augmenter les frais de scolarité pour financer la pension civile.

Risque majeur : hausse des tarifs = baisse d'attractivité, surtout pour les familles non françaises

1. Objectifs du plan stratégique :

Court terme (1-2 ans) : -Stabiliser les effectifs -Optimiser la structure pédagogique et la masse salariale
-Développer une communication offensive et stratégique auprès des familles pour fidéliser.

Moyen terme (3-5 ans) : -Diversifier le profil des élèves pour réduire la dépendance à la population française- Proposer une offre pédagogique distinctive et attractive- Assurer un équilibre budgétaire durable.

2. Optimisation de la structure pédagogique :

-Réduction progressive du nombre de classes en anticipant les flux entrants/sortants.

-Favoriser les doubles-niveaux en primaire si les effectifs et les conditions pédagogiques le permettent



-Optimisation de la DHG (dotation horaire globale) pour le secondaire : suppression des groupes non indispensables ; rationalisation des options sous-dotées.

3. Politique de ressources humaines à mettre en place :

- Adaptation à la baisse des heures : Ne pas renouveler certains contrats en cas de mobilité personnelle/professionnelle

- Réduire les heures supplémentaires annualisées (HSA) des enseignants résidents/détachés.

- Règle à appliquer pour les personnels de droit local : dernier recruté dans la discipline.

4. Actions stratégiques pour maintenir et renforcer l'attractivité :

Maintenir et renforcer nos parcours différenciés :

- Parcours linguistiques du primaire LV1/LV2 (NL/UK)
- Certifications linguistiques (IELTS, DELF, Cambridge, Goethe...)
- Section internationale américaine du CE2 au bac, section euro au lycée
- Enseignements optionnels (théâtre, option euro collège, ...)
- Modules de préparation aux études supérieures
- Développement du sport, langues, arts (ateliers culturels au secondaire et offre périscolaire à forte valeur ajoutée).

Valoriser les réussites :

- Résultats DELF Prim, IELTS, PSC à valoriser et renforcer
- Résultats au Baccalauréat / orientation dans les universités et grandes écoles
- Projets innovants (fablab, concours, partenariat culturel...)

Renforcer l'accompagnement individualisé :

- Différenciation pédagogique
- Accompagnement des élèves à besoins particuliers
- Tutorat, accompagnement post-bac, coaching Parcoursup

5. Actions communication et marketing :

Diagnostic : Réflexion autour de l'étude de marché sur le public potentiel : français, international, néerlandais (Familles expatriées non françaises ; Familles locales recherchant un enseignement de qualité à l'occidentale); identification des entreprises et institutions françaises implantées dans le pays.

Professionaliser la communication : Envisager de recruter un personnel à temps partiel chargé de la communication. Elaboration d'un plan de communication adapté.

Ambassadeurs du lycée : Mobiliser les parents d'élèves comme acteurs de la vie du lycée et ambassadeurs du lycée ; Mobiliser les anciens élèves comme pairs et relais du lycée.

6. Actions financières :

Limiter l'impact de la hausse des frais de scolarité : Facilités de paiement annuels / trimestriels ; Tarifs différenciés selon le cycle (hausse plus faible en maternelle/élémentaire).

Diversification des ressources : Partenariats avec entreprises locales ; Développement d'une offre périscolaire payante (clubs, ateliers). ; Location d'espaces à des associations externes.

7. Diversification des publics pour compenser la baisse des Français :

- Capter davantage d'élèves locaux : Campagne d'information sur les avantages du système français ; Possibilité de cours de français intensif pour intégration progressive.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- Attirer plus d'élèves internationaux : Développement d'un International Program avec enseignements en anglais.

- Développer l'offre plurilingue, atout majeur pour les familles françaises

Question des représentants des élèves : Vous indiquez qu'il y a une baisse d'attractivité. Est-ce que les élèves quittent principalement le pays ou changent d'établissement à La Haye ?

Réponse : Chaque année, environ 20 % des élèves quittent l'établissement en raison de départs du pays. Il existe également des mouvements d'élèves vers d'autres établissements, mais ce n'est pas l'élément le plus marquant. Certaines années, il y a eu des mouvements dans les deux sens entre notre établissement et l'École européenne. De manière générale, les raisons des départs sont diverses. Les éléments précédents ont été présentés avant d'aborder le budget afin de partager le contexte global et la dynamique dans laquelle s'inscrit l'établissement, et d'expliquer comment celui-ci doit se mobiliser pour trouver un équilibre, tant sur le plan budgétaire que du fonctionnement.

Question des représentants des élèves : Quelles classes seront fermées au collège ?

Réponse : Une classe de sixième et une classe de cinquième seront fermées. Les effectifs sont déjà réduits dans ces deux niveaux. Une fermeture de classe de cinquième aurait pu avoir lieu cette année, mais elle a été évitée à quelques élèves près. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'élèves par classe, cela représente un coût important pour l'établissement. La situation est comparable au primaire.

Question des représentants des parents d'élèves : A-t-on moyen d'obtenir une réponse de l'Ambassade quant à la question qui leur avait été posée sur le nombre de français aux Pays-Bas ?

Réponse : Madame La Consule générale a déjà répondu au Lycée qu'elle n'avait pas ces éléments. Une conseillère des français de l'étranger indique qu'une réponse a déjà été faite en ce sens aux représentants de parents.

Budget 2026

I Cadrage budgétaire AEFÉ

- Instruction du 13/03/2025 de la Directrice générale de l'AEFE aux EGD
- Préambule:
 - Un contexte budgétaire très contraint marqué par la rigueur
 - Une remontée impérative du projet de budget initial au 16/05/2025 qui s'inscrit dans le calendrier du projet de loi de finance (PLF) et des sollicitations des tutelles
 - Une seconde phase d'ajustement en septembre 2025
 - Le budget initial (BI) du LFVVG a été présenté au Conseil d'administration de l'Agence du 18/12/2025
 - Pour mémoire, le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit être élaboré en respectant le principe de sincérité

Comme vous le savez, le contexte budgétaire français évolue et devient très contraint.

Le rapporteur au Sénat du programme 185 précise:



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

« L'AEFE n'est pas parvenue à faire face, l'an passé, à une baisse de 8 % de sa SCSP, qui diminue encore dans le PLF pour 2026 de 25 millions d'euros. Cette nouvelle baisse porterait la trésorerie des services centraux de l'AEFE à 49 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit en dessous du seuil prudentiel correspondant à un mois de masse salariale, et à seulement 10 millions d'euros fin 2026 en l'absence de correctif.

Concomitamment à la diminution de ses ressources étatiques, l'AEFE doit faire face à des dépenses contraintes, notamment l'augmentation de sa masse salariale, et au défi financier induit par l'augmentation de 4 points, en 2025 puis en 2026, de la part patronale des pensions civiles prises en charge par l'agence pour ses 5 000 agents détachés. La suppression, dans son schéma d'emploi, de 50 équivalents temps plein travaillé (ETPT) chaque année de 2025 à 2027 n'a pas suffi à compenser ces charges nouvelles.

Face à la situation financière très inquiétante de l'agence, ses ministères de tutelle ont mis en place au cours de l'année 2025 des groupes de travail interministériels destinés à rééquilibrer son budget. Ils proposent de rétablir le juste coût des services proposés par l'agence aux établissements qui désirent appartenir au réseau et d'augmenter les contributions demandées aux établissements. Cette hausse des contributions aura pour conséquence inéluctable la hausse des frais de scolarité dus par les familles. Les chiffres donnés par nos différents interlocuteurs pour estimer la contribution des familles au budget de l'AEFE varient fortement, mais cette part contributive aura tendance à augmenter au cours des prochaines années. »

Nous vous présentons aujourd'hui un projet qui devra être remanié pour mieux s'adapter au contexte mais qui nous permet déjà d'esquisser des pistes de la trajectoire budgétaire et d'avancer quelques hypothèses essentielles pour le budget 2026.

II Construction budgétaire 2026

A- Objectifs de l'établissement:

Les objectifs de l'établissement évoluent pour tenir compte des préconisations du dialogue de gestion et de l'évolution du contexte démographique et économique dans un contexte local concurrentiel où les effectifs des écoles internationales continuent de baisser

- ✓ optimiser la structure pédagogique,
- ✓ valoriser les conditions d'enseignement,
- ✓ maîtriser l'évolution des effectifs

B- Variables retenues:

➤ **Recettes:**

Effectifs:

1021 élèves à la rentrée 2026/2027:



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- 180 élèves sur Amsterdam dont 70 en maternelle
- 841 sur La Haye : 372 élèves en primaire, dont 117 en maternelle / 469 au secondaire dont 250 au Collège.

Politique tarifaire (Acte administratif)

Evolution des frais de scolarité :

- 4% d'augmentation sur les droits de scolarité étaient initialement anticipés...
- 10% à 12 % d'augmentation seront en définitive appliqués sur les tarifs publiés pour la campagne d'inscription de la rentrée 2026

Les projections de fin d'année devraient être ajustées comme suit pour acter la montée de la cohorte de CM2 à faible effectif du CM2 au collège:

1003 élèves à la rentrée 2026/2027:

- 192 élèves sur Amsterdam dont 74 en maternelle
- 811 sur La Haye : 368 élèves en primaire, dont 117 en maternelle / 443 au secondaire dont 227 au Collège.

Politique tarifaire : initialement limitée à une simple compensation mécanique des incidences de l'évolution de la masse salariale (glissement vieillesse technicité (GVT) + mesures de revalorisation), la politique tarifaire va devoir intégrer la remontée d'une partie de la pension civile. Pour notre établissement, cette remontée se chiffrerait légèrement en deçà de 500k€ soit environ 5% des recettes à effectif constants. La baisse d'effectifs importante constatée à la rentrée 2025 malgré des tarifs réévalués seulement de 2%, i.e en-dessous de l'inflation, invite à la prudence et à une révision encore plus poussée de la politique tarifaire. De ce fait, outre l'augmentation de 10%-12% des frais de scolarité, qui deviendront comparables à ceux de l'école européenne sur La Haye,

- les droits de 1ère inscription seraient portés à 500€ au lieu de 350€
- les frais d'examens seraient sensiblement augmentés pour répercuter les frais de surveillance et la mise en place du service des examens auquel l'établissement contribue
- les tarifs des locations qui peuvent l'être seraient également révisés de 10%

➤ **Dépenses:**

- Inflation (Indice des prix à la consommation/HICP) de +2,4%,
- Dans le cadre du dialogue de gestion une campagne de fiabilisation du décompte des équivalents temps plein (ETP) des personnels recrutés localement a été lancée sous MAGE. Selon le mode de calcul révisé, le nombre d'ETP reste stable à 70 entre les rentrées 2024 et 2025. Il devrait être réduit de près de 5 à la rentrée 2026 avec la fermeture de 2 classes au primaire et 2 au collège.
- Politique salariale (Acte administratif) : grille des salaires des personnels recrutés localement réévaluée de 2%. Nouveau contrat de retraite mis en place courant 2026 pour 5 ans avec une



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

contribution employeur augmentée de 1,9% et une contribution employé mise en place portant également sur 1,9% du brut (hors franchise AOW).

III Construction budgétaire 2026

A- Flux croisés

| FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS | | FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS | |
|--|---------------------|-----------------------------------|---|
| | Montant | Montant | |
| 44174 - AEFÉ Bourses scolaires | 137 253,00 | 137 253,00 | 44174 - AEFÉ Bourses scolaires |
| 541100 - PRR | 1 714 400,00 | | 541100 - PRR |
| 541101 - PFC | 536 494,00 | | 541101 - PFC |
| 541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE) | 97 119,00 | | 541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE) |
| 541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE) | | | 541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE) |
| 541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD | 62 180,00 | | 541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD |
| 541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD | 4 000,00 | 15 000,00 | 541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD |
| SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT (E1) | 2 414 193,00 | 15 000,00 | SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT (E2) |

➤ Evolution de l'aide Nette AEFÉ : 2019 - 2024

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Masse salariale expatriés ventilée | 709 543 € | 744 674 € | 749 221 € | 785 227 € | 855 399 € | 977 697 € |
| Masse salariale résidents | 3 630 831 € | 3 554 174 € | 3 585 437 € | 3 614 931 € | 3 648 888 € | 3 780 817 € |
| PRR + accessoires de rémunération | -1 760 403 € | -1 727 095 € | -1 723 598 € | -1 716 540 € | -1 776 030 € | -1 816 477 € |
| PFC | -643 116 € | -538 220 € | -534 620 € | -525 656 € | -521 390 € | -540 706 € |
| Aide à la scolarité | 105 606 € | 110 475 € | 111 704 € | 161 942 € | 172 983 € | 119 325 € |
| Coûts des services centraux | 125 831 € | 118 019 € | 123 192 € | 134 223 € | 170 007 € | 167 704 € |
| Coût AEFÉ (Expatriés + résidents - participation - PFC) | 2 168 293 € | 2 262 028 € | 2 311 337 € | 2 454 127 € | 2 549 857 € | 2 688 360 € |
| Elèves | 1 197 | 1 219 | 1 175 | 1 114 | 1 107 | 1 092 |
| Coût par élève | 1 812 € | 1 856 € | 1 968 € | 2 202 € | 2 303 € | 2 462 € |
| Autres subventions | 7 710 € | 54 855 € | 2 850 € | 34 515 € | 5 686 € | 629 172 € |
| Coût total AEFÉ | 2 176 003 € | 2 316 883 € | 2 314 187 € | 2 488 642 € | 2 555 543 € | 3 317 532 € |
| Coût total par élève | 1 818 € | 1 901 € | 1 970 € | 2 233 € | 2 308 € | 3 038 € |
| Coût moyen par élève Europe | 2 253 € | 2 239 € | 2 312 € | 2 600 € | 2 835 € | |
| Coût moyen par élève Monde | 2 170 € | 2 181 € | 2 226 € | 2 385 € | 2 405 € | 2 413 € |

Le coût pour l'AEFE comprend la prise en charge de la pension civile

Taux de pension civile appliqué sur les rémunérations des fonctionnaires détachés : 74,28% du traitement indiciaire (78,28% en 2025; 82,28% en 2026)

Suite à la demande des parents exprimée lors de la présentation du budget 2023, l'évolution de l'aide nette est présentée pour attester de l'accompagnement de l'Agence. L'aide nette de l'Agence continue d'augmenter. Hors subvention spécifique, elle représentait près de 2,7M€ en 2024 et brute elle s'élevait à 3 317 532€. Au compte financier 2023, les recettes représentaient un montant de 10 022 997€ (sur ce montant, les droits de scolarité à proprement parler se montaient à 9 506 286€). Les dépenses s'élevaient à (10 433 457€ de fonctionnement + 320 224€ d'investissement + 2 688 560€



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

d'aide nette à réintégrer) = 13 442 241€. En 2024, comme en 2023 et 2022, les frais de scolarité représentaient donc 71% des charges constatées.

B- Autorisations budgétaires

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|--|---------------------|---------------------|--|---|
| | AE | CP | Montant | |
| Fonctionnement | 2 317 400,00 | 2 464 400,00 | | Autres financements de l'Etat |
| Investissement | 200 000,00 | 200 000,00 | | Autres financements publics |
| Personnel | 5 500 000,00 | 5 500 000,00 | 10 043 508,00 | Recettes propres |
| TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B) | 8 017 400,00 | 8 164 400,00 | 10 043 508,00 | TOTAL DES RECETTES (C) |
| SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B) | | | SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C) | |
| | | | | |
| FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS | | | FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS | |
| | Montant | | Montant | |
| 44174 - AEFÉ Bourses scolaires | 137 253,00 | | 137 253,00 | 44174 - AEFÉ Bourses scolaires |
| 541100 - PRR | 1 714 400,00 | | | 541100 - PRR |
| 541101 - PFC | 536 494,00 | | | 541101 - PFC |
| 541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE) | 97 119,00 | | | 541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE) |
| 541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE) | | | | 541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE) |
| 541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD | 62 180,00 | | | 541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD |
| 541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD | 4 000,00 | | 15 000,00 | 541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD |
| SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT (E1) | 2 414 193,00 | | 15 000,00 | SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT (E2) |
| TOTAL GENERAL (D1 + E1) | | | 10 058 508,00 | TOTAL GENERAL (D2 + E2) |
| EXCEDENT DE GESTION | | | 520 085,00 | DEFICIT DE GESTION |

Les crédits sont limitatifs en dépense par enveloppe. Les recettes sont évaluatives. Le déficit de gestion est comparable à celui annoncé pour les deux budgets initiaux précédents (opération des combles isolée).

Evolution des enveloppes par nature sur 3 ans

| RECETTES | Montants | | | € variation BI 2026 / COFI 2024 | % variation BI 2026 / COFI 2024 | € variation BI 2026 / BR 2025 | % variation BI 2026 / BR 2025 |
|---|-------------------|------------------|-------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | COFI 2024 | BR 2025 | BI 2026 | | | | |
| Droits de scolarité | 9 770 610 | 9 724 500 | 9 799 748 | 29 138 | 0,3% | 75 248 | 0,8% |
| Autres recettes (hors cptes 78 - non décaissables) | 343 227 | 261 000 | 243 760 | -99 467 | -29,0% | -17 240 | -6,6% |
| TOTAL DES RECETTES | 10 113 836 | 9 985 500 | 10 043 508 | -70 328 | -0,7% | 58 008 | 0,6% |

| DEPENSES (CP) | Montants | | | € variation BI 2026 / COFI 2024 | % variation BI 2026 / COFI 2024 | € variation BI 2026 / BR 2025 | % variation BI 2026 / BR 2025 |
|--|------------------|------------------|------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | COFI 2024 | BR 2025 | BI 2026 | | | | |
| Personnel | 5 115 256 | 5 500 000 | 5 500 000 | 384 744 | 7,5% | -0 | 0,0% |
| Fonctionnement (décaissables hors cptes 68) | 2 157 672 | 2 416 000 | 2 464 400 | 306 728 | 14,2% | 48 400 | 2,0% |
| Investissement | 256 050 | 250 000 | 200 000 | -56 050 | -21,9% | -50 000 | -20,0% |
| TOTAL DES DEPENSES | 7 528 978 | 8 166 000 | 8 164 400 | 635 422 | 8,4% | -1 600 | 0,0% |



La progression limitée des recettes BI 2026 / COFI 2024 malgré les hausses de frais de scolarité s'explique par la baisse des effectifs (-5,2% entre rentrée 24 et projections initiales rentrée 26) et la réserve de précaution face à la volatilité potentielle de la facturation annuelle.

La hausse en personnel BI 2026 / COFI 2024 s'explique par deux années de GVT, l'augmentation de 2% des grilles applicable en 2026 et l'augmentation du contrat de retraite.

La hausse en fonctionnement est la conséquence de l'inflation (3,2% en 2024 puis 3% en 2025 qui sont appliqués avec décalage sur les indexations de nos contrats). La différence 2024/2025 est liée aux licences informatiques renouvelées, travaux de rafraichissement...

➤ **RECETTES:**

- **Ressources propres: 10 043 508€** (+0,6% / BR2 2025)

Recette nette droits de scolarité: **9 799 748€**

(Pour information: Exonérations et abattements 284K€)

dont

- Section internationale américaine: **137 000€**
- Section euro lycée : **52 000€**
- Autres frais liés à la scolarité: **152 500€** (droit première inscription (DPI) & droit annuel d'inscription (DAI) 94K€, manuels 44k€, frais d'examen 14,5k€)

Activités périscolaires et conventions de mise à disposition temporaires pour **40 000€** (Club Samedis Malins, garderie 2Wombats...).

Un don à hauteur de **25 000€** anticipé de la part de la Fondation pour soutenir des projets.

La prévision intègre également des voyages et recettes diverses pour un montant de **178 760€**

Les projections sont des projections prudentes. En effet la comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse donc les recettes, i.e les encaissements, sont tributaires de l'appréciation de la facturation annuelle et des modalités choisies (mensualisation ou paiement en une seule fois). Ainsi les mensualisations ont représenté un volume supérieur de 733,6k€ à la rentrée 2026 par rapport à la rentrée 2025 soit une progression de 60%. De ce fait les recettes de scolarité ne peuvent donc refléter une pure proportionnalité entre l'évolution des effectifs projetés et des tarifs.

➤ **DEPENSES:**

- **Personnel : 5,5M€ en autorisations d'engagement (AE) & crédits de paiement (CP) (+1,7% / BR2 2024)**

Une offre pédagogique diversifiée, une politique des langues ambitieuse, des personnels stables et expérimentés...

- **70 ETP,**
- **93** personnels en contrat local (132 au total),
- +2% d'augmentation des grilles de rémunération des personnels de droit local (0% en 2025, 4% en 2024, 2% en 2023, 0% en 2022, 0% en 2021, +2% en 2020, +1% en 2019),
- +3,4% d'augmentation des cotisations retraite financées pour moitié par l'employeur et pour moitié par l'employé
- Une offre de formation toujours plus riche et plus adaptée aux besoins des personnels proposée par l'Institut Régional de Formation



➤ **Fonctionnement :**

2 317 400€ en AE, 2 464 000€ en CP (+2% / BR2 2025 correspondant à l'inflation)

- Charge contractuelle: une 60aine de contrats

Les contrats les plus onéreux sont les suivants (41% des CP):

- ✓ Les prestations de nettoyage des locaux de la Haye et Amsterdam,
- ✓ La location de l'école annexe d'Amsterdam et de ses locaux supplémentaires à Lutmastraat,
- ✓ Les prestations de surveillance des vigiles sur les 2 sites
- ✓ Les prestations informatiques pour accompagner le développement du réseau
- ✓ La surveillance des pauses méridiennes à La Haye et Amsterdam
- ✓ Le ramassage des ordures, taxes et impôts divers
- ✓ L'assurance vol et incendie
- ✓ La maintenance des copieurs

Charges de fonctionnement hors crédits pédagogiques et participation au réseau

| Modernisation (support & immobilier) | 2026 | |
|---|------------------|------------------|
| | AE | CP |
| SUP321 / Travaux et entretien du parc immobilier | 143 400 | 142 800 |
| SUP324 / Loyers et charges | 68 300 | 244 800 |
| SUP325 / Viabilisation - énergie et fluides | 256 000 | 255 000 |
| SUP326 / Entretien mobilier et prestations externes | 630 000 | 612 000 |
| SUP331 / Equipements et fournitures administratives | 54 300 | 54 100 |
| SUP332 / Frais de gestion courante | 138 400 | 137 900 |
| SUP333 / Logistique | 2 000 | 2 000 |
| SUP334 / Déplacements et missions | 6 000 | 6 000 |
| SUP341 / Fournitures et matériels informatique | 1 500 | 1 500 |
| SUP342 / Logiciels, brevets et licences | 27 000 | 27 000 |
| SUP344 / Maintenance et hébergement informatique | 84 000 | 84 000 |
| SUP352 / Impôts et taxes | 97 000 | 95 800 |
| SUP363 / Entretien et prestations - sécurité | 210 000 | 204 000 |
| Total | 1 717 900 | 1 866 900 |

Crédits pédagogiques: destination EDU

- 15 voyages scolaires en 2025-2026
- Des crédits d'enseignements et de projets initialement préservés

Compte tenu des baisses d'effectif, il est cependant indispensable que les crédits d'enseignement subissent une mise en réserve.

- **Investissement : 200 000€ en AE & CP**



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

200 k€ correspond à un budget minimal insuffisant pour des projets d'envergure mais le patrimoine est cependant de qualité et est maintenu.

Les conditions d'accueil et de sécurité sont tout à fait satisfaisantes. Les visiteurs de tous horizons le soulignent régulièrement (police locale, stagiaires du réseau...).

200k€ permettent de prioriser le gros entretien et le renouvellement indispensables en attendant des conditions économiques plus favorables.

Les besoins sont identifiés, analysés, révisés, et font l'objet d'un séquençage selon le degré d'urgence ou la maturation du projet : chaudière de secours du Branding, système de pilotage du chauffage du bâtiment Kerklaan, jeux de cour, panier de basket, filet de la cour du collège, mobilier, matériel informatique et infrastructure réseau, renouvellement des batteries d'éclairage secours, rénovation de certaines fenêtres du Branding, serrures des ascenseurs ...

Compte de résultat prévisionnel

| CHARGES | | Montants | PRODUITS | | Montants |
|---|--|-------------------|---|--|-------------------|
| Personnel | | 5 500 000 | Subventions de l'Etat | | |
| | <i>dont charges de pensions civiles*</i> | | Fiscalité affectée | | |
| Fonctionnement autre que les charges de personnel | | 2 929 400 | Autres subventions | | |
| Intervention (le cas échéant) | | | Autres produits | | 10 043 508 |
| TOTAL DES CHARGES (1) | | 8 429 400 | TOTAL DES PRODUITS (2) | | 10 043 508 |
| Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1) | | 1 604 500 | Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2) | | |
| TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | | 10 033 900 | TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | | 10 043 508 |

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

| | | | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| TOTAL DE LA PARTICIPATION AU RESEAU (5) | 2 414 193 | TOTAL DES ENCAISSEMENTS EN PROVENANCE DES SERVICES CENTRAUX (6) | 15 000 |
| Résultat de gestion : bénéfice (7) = (2+6) - (1+5) | 0 | Résultat de gestion : perte (8) = (1+5) - (2+6) | 785 085 |
| TOTAL EQUILIBRE du résultat de gestion (1+5+7) = (2+6+8) | 10 843 593 | TOTAL EQUILIBRE du résultat de gestion (1+5+7) = (2+6+8) | 10 843 593 |

Calcul de la capacité d'autofinancement

| | Montant |
|---|-----------------|
| Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)) | -785 085 |
| + dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 465 000 |
| - reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | |
| + valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés | |
| - produits de cession d'éléments d'actifs | |
| - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice | |
| = capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF) | -320 085 |

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

| EMPLOIS | | RESSOURCES | |
|---|----------------|--|----------------|
| Insuffisance d'autofinancement | 320 085 | Capacité d'autofinancement | |
| Investissements | 200 000 | Financement de l'actif par l'État | 0 |
| | | Financement de l'actif par des tiers autres que l'État | 0 |
| | | Autres ressources | 0 |
| Remboursement des dettes financières | 0 | Augmentation des dettes financières | 0 |
| TOTAL DES EMPLOIS (5) | 520 085 | TOTAL DES RESSOURCES (6) | 0 |
| Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5) | 0 | Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6) | 520 085 |

Trésorerie prévue au BR2 au 31/12/2025 : 2 302 346€

Incidence du budget 2026 : - 520 085€

Trésorerie anticipée au 31/12/2026 : **1 782 261€**

IV Conclusion

Vous l'avez compris, ce budget ne porte pas sur les actes des frais de scolarité ou de rémunération qui sont des prérogatives de l'Agence.

Le budget présenté prenait en compte de manière sincère toutes les données connues à une période datée.

Il va devoir être révisé dans les mois à venir pour tenir compte des évolutions.



Le secrétaire général remercie l'assistance pour son attention.

Vote pour avis : 6 contre, 8 pour, 3 abstentions,

Question de l'APE : Est-ce que ce n'est pas problématique et trop tardif d'attendre juin pour un budget rectificatif?

Réponse : Ce n'est pas problématique, dans la mesure où les autorisations de dépenses sont déjà en place. Le budget exécutoire a été voté par le conseil d'administration de l'Agence le 18 décembre 2025 et intègre le budget de l'établissement. Cela signifie qu'à compter du 1er janvier, l'établissement est en capacité de payer les factures.

Les enveloppes limitatives sont celles qui ont été annoncées, incluant l'ensemble des enveloppes et les évaluations de recettes. Cette situation peut perdurer jusqu'en septembre, sans que l'établissement ne se trouve en impasse.

Intervention de la proviseure : La révision budgétaire (BR1) aura lieu soit en juin, soit ultérieurement. L'augmentation des frais de scolarité devra être soumise à la directrice de l'AEFE, qui émettra un acte. Cette démarche doit être engagée le plus tôt possible, l'ensemble des établissements étant dans la même situation, afin que les nouveaux frais de scolarité pour la rentrée prochaine puissent être actés.

Question de l'APE : La décision relative aux pensions civiles s'applique à compter du 1er janvier 2026. Concrètement, quel est l'impact sur les flux financiers entre l'établissement et l'AEFE ?

Réponse : À ce jour, nous ne disposons pas d'information sur le calendrier de cette remontée. Il a été compris que l'impasse budgétaire pour l'Agence interviendrait au mois de décembre. En cas de difficulté, il serait donc possible de décaler les remontées vers l'Agence en septembre ou en octobre comme cela a déjà été le cas par le passé pour notre établissement avec une échéance de PRR.

Question d'un représentant des enseignants et de l'APE : Quelles sont les rythmes des autres contributions ?

Réponse : PRR et PFC ont des calendriers de remontées échelonnées avec un rythme voisin : généralement janvier/février et juin pour les deux échéances de la PRR, décembre et mars pour les deux échéances de la PFC. Il y a également la prise en charge des indemnités (HS...) et d'autres flux financiers comme la contribution à l'IRF qui composent les flux internes.

Intervention de la proviseure : L'élaboration de ce budget et les choix qui sont faits reposent sur des hypothèses. Il s'agit d'une projection sur une situation dont on sait qu'elle va fluctuer. Comme tout budget, il est par nature prévisionnel. L'exercice est aujourd'hui plus complexe qu'il ne l'était par le passé.

Question d'un représentant des élèves : Les conditions financières vont-elles avoir un impact significatifs sur les conditions d'apprentissage ?

Réponse : Non, il s'agit de deux éléments distincts. L'établissement veillera au maintien de la qualité d'enseignement et continuera à proposer des projets. En revanche, des classes à faibles effectifs ont un coût élevé ; lorsque les effectifs baissent, les moyens humains sont ajustés en conséquence. Des économies sont ainsi réalisées du fait de la diminution des besoins en heures d'enseignement et en enseignants.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Question de l'APE: Une communication de l'établissement est-elle prévue ? En l'absence de communication, la situation est perçue comme très négative. Une communication simple permettrait de rassurer les parents et d'expliquer la direction prise par l'établissement. Il est difficile pour les représentants de parents de conserver ces informations sans les partager. Les augmentations des frais de scolarité sont importantes et il est positif d'entendre qu'un enjeu d'attractivité est identifié. Il est nécessaire de pouvoir expliquer les mesures mises en œuvre et leur origine. Est-il possible de communiquer sur la hausse des frais de scolarité ?

Réponse : La proposition de l'établissement est formulée sous réserve de la décision de la directrice de l'AEFE. Les parents sont en attente d'informations, toutefois il peut être pertinent d'attendre les éléments qui seront transmis par la directrice lors de sa réunion. Cela permettra de recueillir des éléments de langage sur la situation au niveau de l'Agence.

Le travail mené par l'établissement n'est pas garanti d'être validé par l'Agence. Les propositions sont toujours faites « sous réserve de ». Les années précédentes, lorsque les propositions étaient soumises sous réserve de validation, elles étaient le plus souvent suivies. Aujourd'hui, au regard du contexte mondial, il n'est plus possible de garantir que les propositions formulées seront validées, ni d'en connaître la temporalité de réponse.

Il est important de le préciser pour l'ensemble des sujets concernés, qu'il s'agisse de la politique salariale, des frais de scolarité ou d'autres orientations.

Intervention de l'APE : Les représentants de parents souhaitent s'assurer que la communication pourra être faite avec l'accord de la direction, dans le cas où des parents se tourneraient ensuite vers l'établissement avec des questions.

Réponse : La proviseure soumet d'attendre la visioconférence avec la directrice, qui s'adressera à l'ensemble des parents élus conseil d'établissement. Annoncer des frais de scolarité qui ne sont pas encore actés par la directrice n'est pas anodin, d'autant plus que l'établissement n'est pas le seul lycée concerné par cette situation. Des éléments de réponse pourraient être apportés par l'Agence. La proviseure s'interroge sur l'urgence d'une communication.

Intervention d'un conseiller des français de l'étranger : À titre d'information, dans d'autres EGD du réseau, les frais de scolarité ont augmenté de manière plus importante, certaines hausses atteignant 18 %.

Intervention de l'APE : Il est questionné si les nouveaux frais de scolarité seront publiés au cours du premier trimestre 2026.

Réponse : Plus la décision est actée tôt par la directrice, plus l'affichage des nouveaux frais de scolarité peut intervenir rapidement. Dans l'attente de l'acte, la logique de tous est de fonctionner et d'attendre les arbitrages.

Intervention d'un conseiller des français de l'étranger : L'enveloppe dédiée aux bourses scolaire est également en attente d'un arbitrage.

Intervention de l'APE : Il est soumis d'annoncer en amont l'augmentation des frais de scolarité, plutôt que de laisser les familles découvrir cette hausse importante sans communication préalable. Une information en amont permettrait de mieux faire accepter la mesure, même sans communiquer de chiffres, plutôt que de la rendre publique directement sur le site de l'établissement.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Question de l'APE : La campagne de réinscription venant d'être lancée, est-il possible de connaître l'augmentation des frais de scolarité avant la réinscription des élèves ? Cela pourrait être très mal perçu par les parents si la réinscription est demandée, par exemple avant le 1er février, et que l'augmentation est affichée ultérieurement.

Réponse : La proviseure indique que cette situation est identifiée comme une difficulté, tant en matière de communication que de pilotage.

Intervention de l'APE : Les représentants de parents souhaitent que l'attractivité du lycée permette d'augmenter les effectifs afin de limiter de futures hausses des frais de scolarité. Ils insistent sur la nécessité d'une communication claire, partagée et transparente à destination des parents. Ils suggèrent l'envoi d'un courrier par l'établissement aux familles pour préciser le contexte et indiquer que l'augmentation pourrait se situer autour de 10 ou 12% afin que les parents puissent se préparer à une hausse importante très probable. Les représentants de parents demandent s'ils peuvent communiquer en ce sens avec les familles. Ils souhaitent avoir l'assurance que le Lycée les y autorise.

Réponse : L'APE peut communiquer à ses adhérents avec toutes les précautions mentionnées car le pourcentage envisagé n'est pas validé. Elle invite les représentants de parents à attendre la tenue de leur réunion avec la Direction de l'AEFE, prévue à la fin du mois, pour adresser une communication à leurs membres.

3. Voyages

Nous avons le plaisir de soumettre à l'approbation du CE un 15^{ème} projet de voyage dans notre programmation 2025-2026 : il s'agit d'un voyage à Ypres du 8 au 10 avril prochain pour élèves de la Section Internationale des 3èmes verte et rouge.

Les élèves de 3e SI participeront à un voyage de découverte historique à Ypres, haut lieu de mémoire de la Première Guerre mondiale. A travers la visite du In Flanders Fields Museum, des tranchées reconstituées, des cimetières militaires, du Mémorial de la Porte de Menin et des activités pédagogiques, les élèves seront plongés au cœur de l'expérience des soldats de 14-18. Ce voyage leur permettra de comprendre la réalité du front, la violence industrielle de la guerre et l'importance du devoir de mémoire. L'objectif est de donner du sens à leurs apprentissages en histoire et en littérature anglaise en confrontant les connaissances vues en classe à des lieux authentiques et chargés de mémoire.

Le budget de ce voyage est estimé à 7020€ et le montant plafond de la participation des familles est évalué à 350€.

Le budget du voyage à Genève des autres 3èmes est mis à jour 23683€ au lieu de 27716€ estimés précédemment.

Nous profitons également de ce conseil pour informer le CE de la destination retenue de Valenciennes pour l' Atelier MATH.en.JEANS, la date du 31 mars au 2 avril arrêtée et la révision à la baisse de la participation des familles de 750 à 450€.



Intervention de l'APE : Les parents signalent un problème de communication concernant le voyage des classes de troisième : l'information a été transmise tardivement, avec un délai de réponse très court, pour un montant important de 650 €. Ils demandent s'il serait possible d'annoncer les projets en amont.

Réponse : Le proviseur adjoint précise que l'information a été communiquée après le vote du conseil d'établissement du 20 novembre.

Le tableau actualisé est le suivant :

| Programmation des voyages année scolaire 2025-2026 | | | | | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Présentation CE | Projet Destinations | Dates | Budget prévisionnel | Classes concernées | Nombre d'élèves prévisionnel | Montant plafond de la participation |
| 16/06/2025 | Parc national du Veluwe (Pays-Bas) | 8 au 10 octobre 2025 | 24 755 € | 2des | 75 | 400 € |
| 16/06/2025 | Athènes (Grèce) | 26 au 29 novembre 2025 | 20 180 € | Opt° théâtre lycée et Tles latin | 35 | 650 € |
| 20/11/2025 | Eindhoven (Pays-Bas) | 2 au 4 février 2026 | 5 324 € | 2nde - 1ères | 18 | 320 € |
| 16/06/2025 | Paris (France) | 9 au 11 février 2026 | 8 190 € | Terminales spé HLP & HGGSP | 21 | 400 € |
| 16/06/2025 | Londres (UK) | février 2026 | 7 500 € | 1ères BFI | 10 | 780 € |
| 20/11/2025 | Bruxelles (Belgique) | 8 au 14 mars 2026 | 2 440 € | 4ème anglais grpe 4 | 18 | 150 € |
| 20/11/2025 | France | Valenciennes (31 mars au 2 avril) | 8 310 € | Atelier MATH.en.JEANS | 15 | 450 € |
| 20/11/2025 | Genève (Suisse) | 7 au 10 avril 2026 | 23 683 € | 3ème non SI | 44 | 650 € |
| 20/01/2026 | Ypres (Belgique) | 8 au 10 avril 2026 | 7 020 € | 3ème SI | 23 | 350 € |
| 20/11/2025 | Oslo (Norvège) | 5 au 8 mai 2026 | 5 040 € | 4èmes/3èmes | 8 | 600 € |
| 20/11/2025 | Marcourt (Belgique) | 5 au 8 mai 2026 | 15 600 € | CM1 La Haye | 62 | 260 € |
| 20/11/2025 | Le Caire (Egypte) | 17 au 24 mai 2026 | 7 600 € | 2ndes AS | 6 | 750 € |
| 20/11/2025 | Archéon (Pays-Bas) | 1 ^{er} et 2 juin 2026 | 9 602 € | CE2 La Haye | 65 | 160 € |
| 20/11/2025 | Archéon (Pays-Bas) | 4 et 5 juin 2026 | 6 896 € | CE Amsterdam | 43 | 160 € |
| 20/11/2025 | Apeldoorn (Pays-Bas) | 8 et 9 juin 2026 | 7 598 € | CM2 La Haye | 44 | 220 € |

Vote pour avis : unanimité

4. Questions diverses :

1^{er} degré La Haye et Amsterdam :

1/ À la Haye, les collègues sont naturellement très inquiets face aux perspectives de fermeture de classes. En tant que représentants des personnels, il nous semble indispensable qu'une information



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

claire et directe soit fournie aux personnels concernés si ces fermetures se confirment et en l'absence de départs volontaires. Quand pensez-vous que les personnels concernés pourront -être informés ?

Les règles qui seront appliquées pour les personnels de droit local ont été énoncées lors du dialogue social du 16 1 26 qui donnera lieu à un compte rendu diffusé à l'ensemble des personnels de droit local.

Dans le contexte actuel, le CDD n'a pas vocation à être renouvelé ou sa quotité peut être réduite. Si les personnels ont une obligation d'un mois pour annoncer la fin de leur contrat, l'employeur veillera dans toute la mesure du possible à communiquer au plus tôt aux personnels concernés d'une décision de non renouvellement ou d'une réduction horaire.

2/ Les collègues d'Amsterdam souhaitent attirer votre attention sur la vétusté des locaux de l'école. Tout en étant conscients des contraintes économiques actuelles, certains points suscitent une réelle préoccupation.

En effet, les sols, devenus glissants, présentent un risque pour la sécurité des élèves (salle de motricité) et du personnel. Par ailleurs, l'état des sanitaires, régulièrement jugé insalubre, ne répond plus aux exigences d'hygiène attendues. Finalement, les peintures intérieures, non refaites depuis de nombreuses années, contribuent à l'aspect dégradé des locaux et à une impression générale de manque d'entretien. Plus largement, la dégradation des locaux nuit à l'attractivité de l'école.

Pourrions-nous envisager un plan de rénovation ?

Nous sommes en contact avec le bailleur, la mairie d'Amsterdam, pour disposer de leur programmation concernant la maintenance et la rénovation de leur patrimoine. Ils avaient procédé à la rénovation des huisseries et au changement de la centrale incendie. De notre côté, avec la Dalton, nous avons rénové la cour et continuons d'en assurer la maintenance avec dernièrement pour 5000€ de travaux.

Nous faisons de notre mieux pour inciter la mairie à intégrer la rénovation des toilettes dans leur programmation sachant que les finances de la municipalité ne seraient pas au mieux. Il y a en outre actuellement une pathologie du bâti qui s'est manifestée dans la pièce qui tient lieu de secrétariat. Ce problème prioritaire est en cours d'expertise. Nous attendons donc déjà d'en connaître le diagnostic et la nature des travaux curatifs requis pour avoir une vision de la meilleure façon de coordonner des travaux.

Personnels du 2nd degré :

1/ Pouvez-vous nous confirmer que l'augmentation prévue des frais de scolarité (10 %) permettra à la fois de faire face à cette dépense supplémentaire et d'honorer l'engagement de l'établissement à augmenter les personnels de droit local de 2 % en 2026 ?

La direction de l'établissement effectue des propositions qui sont examinées par le siège. Ainsi nous avons appris la semaine dernière que la proposition d'acte des 2% que nous avons transmis fin décembre est suspendu à un nouveau dialogue de gestion. La validation d'un acte pour les frais de scolarité est attendu pour la campagne d'inscription débutée en janvier.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Intervention d'un représentant des enseignants : L'enseignant fait part du ressenti du personnel en contrat local, qui constitue la grande majorité des personnels du lycée. Ce personnel exprime un sentiment d'abandon de la part de l'AEFE depuis le mois d'octobre. Il lui a été annoncé qu'il pourrait y avoir une revalorisation des retraites et des salaires mais l'ensemble de ces perspectives est désormais suspendu jusqu'au mois de juin. Par ailleurs, le contrat de retraite est reconduit à l'identique pour une durée de six mois. Le personnel en contrat local sera également le premier impacté en septembre en raison des fermetures de classes. Il est exprimé que l'AEFE est perçue comme absente à l'exception de la prise en charge des pensions civiles des personnels résidents et détachés à compter de janvier 2026. Le personnel estime cette situation indécente et craint qu'elle n'instaure des clivages dangereux au sein du lycée.

Nous saurons à l'occasion du dialogue de gestion si l'Agence valide le scénario.

2/ L'augmentation du coût des personnels détachés va fragiliser les établissements ayant peu de réserves financières ce qui va nécessiter dans ces établissements des ajustements budgétaires drastiques. L'AEFE a-t-elle prévu un plan d'action précis par établissement et/ou zone géographique en décidant de la fermeture éventuelle de postes (de détachés ou locaux) ? La carte des emplois dans notre établissement en 2026 va-t-elle s'en trouver affectée ?

La carte des emplois est une prérogative de l'Agence sur laquelle la direction de l'établissement n'a pas plus d'informations que les autres personnels à ce stade. Nous avons compris qu'une mission de la sénatrice Cazebonne était en cours concernant les EGD d'Europe et devrait rendre ses conclusions dans les mois à venir. Nous savons que la ministre déléguée aux français de l'étranger, Eleonore Caroit, s'est rendue à Bruxelles dernièrement et à Rome en décembre.

Une conseillère des français de l'étranger tient à préciser que dans le cadre de cette mission, tous les acteurs seront sollicités.

Question d'un représentant des enseignants : Les personnels détachés sont-ils concernés ?

Réponse : Jusqu'à présent, la carte des emplois des personnels résidents détachés relevait de la décision de l'Agence, même lorsque l'établissement se prononçait par un vote. Pour les personnels de droit local, les décisions sont prises au niveau de l'employeur, à savoir la proviseure. S'agissant des postes de détachés, lors des départs pour mobilité ou départ à la retraite, l'Agence analyse et décide soit de fermer les postes, soit de les geler, soit de les maintenir. Pour les années à venir, dans le cadre de la réforme en cours, il n'est pas possible de déterminer qui détiendra cette compétence.

La réforme ne dépend pas de l'Agence mais du ministère des Affaires étrangères, et il n'est aujourd'hui pas possible d'anticiper les décisions qui seront prises, notamment concernant le statut des établissements et le recrutement des personnels. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur l'évolution des postes de détachés.

Représentants des élèves : 1. Remplacer le carnet par une carte étudiante : L'idée est de supprimer les carnets de correspondance et de donner à chaque élève une carte étudiante. 2. Quelles sont les dates des épreuves du bac (en première et en terminale) et du brevet ?

A la rentrée prochaine, il n'y aura plus de carnet de correspondance, l'établissement utilisera pronote pour l'agenda et la relation aux familles.

Pour les dates, elles ont été transmises le 19 janvier 2026 aux enseignants. Les élèves recevront les



informations dans les jours à venir.

Représentants parents APE :1. Déficit structurel : Où est-il possible de constater ce déficit dans les tableaux que vous nous avez envoyés. Vous parlez donc d'un déficit régulier sur les années passées. Est-il possible de fournir les chiffres depuis 2022 ? 2. Evolution de l'augmentation :L'évolution de l'augmentation de 4 à 10-12% n'est pas claire. Est-il possible de présenter l'évolution des hypothèses du budget initial et de la version de janvier.

Les chiffres des comptes financiers depuis 2015 ont été transmis à l'APE. Pour mémoire, ils sont toujours présentés lors des CE portant sur les comptes financiers et les PV correspondants font l'objet d'une publication en ligne accessible. Comme traditionnellement, un CE devrait se tenir en mars au cours duquel la présentation du compte financier sera faite conjointement par l'agent comptable secondaire et le secrétaire général.

Nous pouvons expliquer selon nos calculs que

- 1.) la trajectoire que nous devons transmettre pour hier, et avons donc transmis, intègre les hypothèses que nous avons communiquées à tous à savoir une augmentation de 2% des grilles indiciaires et les évolutions des frais de scolarité annoncés.
- 2.) l'augmentation de 10% à 12% anticipée à ce jour des frais de scolarité, conjuguée à une baisse des effectifs anticipée de 2% de 1026 à 1003 à la rentrée 26 et de 4% avec 966 élèves à la rentrée 27, génère selon nos calculs 238,5k€ de recettes sur l'exercice 2026 et 607,5k€ sur 2027 de plus que les 4% en 2026 initialement prévus.
- 3.) 2% d'augmentation des grilles et 2% de GVT représente près de 220k€ auxquels il faut rajouter 53k€ de cotisation employeur pour la retraite soit 273k€ d'impact à effectifs constants en année pleine. Montant duquel il faut déduire 355k€ estimés de réduction de charges suite aux fermetures de classes annoncées.
- 4.) l'Agence nous a transmis plusieurs estimations de la contribution Pension Civile en 2026 qui varient entre 438 836€ et 458 204€ auxquels il faut rajouter une hausse de la PFC induite par la hausse de 4 à 10%-12% des frais de scolarité sur lesquels ils sont assis (14k€) et sans doute une refacturation partielle de l'IRF de la contribution qui lui est appliquée soit environ 475k€. Pour 2027, le chiffre de la contribution Pension Civile qui figure dans la maquette du triennal que nous avons complétée est celui de 654 578€.
- 5.) 2% d'inflation des frais de fonctionnement représentent 50k€

Ce qui nous donne 238k€ de recettes supplémentaires en passant de 4 à 10-12% pour financer 273-355+475+50 soit 443k€, il manquerait 205k€ pour équilibrer les changements anticipés en 2026.

Sachant que ces changements s'appliquent à un équilibre déjà déficitaire ayant conduit à un prélèvement de 365k€ sur la trésorerie à l'issue de l'exercice 2025.

Le mois le plus bas de la trésorerie est celui d'août et il restait sur le compte en août 2025 la somme de 681k€. L'établissement serait donc théoriquement en capacité de faire face mais il doit impérativement corriger drastiquement sa trajectoire financière à court terme et c'est bien ce qu'il est en train de faire et devra continuer à moyen terme.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Intervention d'une conseillère des français de l'étranger : Elle souhaite transmettre les retours très positifs des parents concernant l'orientation et Parcoursup, ainsi que sur une conférence proposée autour de l'utilisation des écrans. Elle indique vouloir partager ces éléments positifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

La présidente du conseil,
Ouardda ROUBI-GONNOT
Proviseure

Les secrétaires de séance
Céline ALRIC
Directrice de l'école primaire d'Amsterdam

Marie-Sophie TAR
Présidente de l'APE